



[www.bioxa.fr](http://www.bioxa.fr)

# Laboratoire de Biologie Médicale

## LABORAOIRES

### ■ CHAMP DE MARS

1 place du Docteur Knoeri  
51100 REIMS  
**Tél : 03.26.02.48.48**  
Fax : 03.26.07.54.90

### ■ CHATILLONS

4 rue Magellan  
51100 REIMS  
**Tél : 03.26.06.03.15**  
Fax : 03.26.05.86.40

### ■ CLAIRMARAIS

28 rue André Pingat  
51100 REIMS  
**Tél : 03.26.47.90.73**  
Fax : 03.26.47.27.54

### ■ GILLARD

27 rue du Clou dans le Fer  
51100 REIMS  
**Tél : 03.26.85.86.87**  
Fax : 03.26.47.63.33

### ■ La HALLE

26 rue Léon Jolly  
51120 SEZANNE  
**Tél : 03 26 80 61 96**  
Fax : 03 26 81 35 80

### ■ La MUIRE

14 avenue du 29 Août 1944  
51430 TINQUEUX  
**Tél : 03.26.87.78.00**  
Fax : 03.26.87.78.08

### ■ LAPSIE

47 bis rue de Chativesle  
51100 REIMS  
**Tél : 03.26.40.52.44**  
Fax : 03.26.47.32.55

### ■ PAUL CHANDON

27 avenue Paul Chandon  
51200 EPERNAY  
**Tél : 03.26.56.55.00**  
Fax : 03.26.55.97.96

### ■ POMMERY

67 A, boulevard Pommery  
51100 REIMS  
**Tél : 03.26.07.07.40**  
Fax : 03.26.07.07.90

### ■ PORTE DE PARIS

27 rue du Colonel Fabien  
51100 REIMS  
**Tél : 03.26.04.07.89**  
Fax : 03.26.08.76.50

### ■ SAINT-ANDRE

32 rue de l'Ecu  
51100 REIMS  
**Tél : 03.26.35.68.90**  
Fax : 03.26.35.68.93

# MANUEL

# DE

# PRELEVEMENT

*REDIGE LE 28/09/17*

<b>REVISION</b>	
Nature des modifications	Pages
Mise à jour de l'entête → modification de l'adresse du site Pommery	1
Personnes concernées : établissements de soins et cliniques ajoutés comme exemples pour les professionnels de santé	4
Dans les boîtes de prélèvements, ajout d'un Kit d'hygiène, et précision pour l'aiguille qui est « sécurisée »	5
Dans la partie des « principales » analyses à faire à jeun, rappel de la signification du jeûne	6
Mise à jour du délai de conservation avant traitement des analyses sensibles	8 et 9
Précision sur les modalités du recueil d'urines pour ECBU + Renseignements à compléter au dos de la fiche de renseignements du prélèvement	10
Diminution du volume maximal de recueil pour Chlamydiae urinaire : 10 à <u>20</u> ml	10
Prélèvement pour la recherche de Chlamydiae	11
Précision T° et délai de transmission Hémocultures	12-15
Identité : Nom d'usage et nom de naissance	12-13
Ajout dans T° de transport des urines (+4°C acceptable)	15
Traitement des urgences	15

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Objet et domaine d'application</b>	<b>4</b>
1.1	Objet	4
1.2	Domaine d'application	4
<b>2</b>	<b>Définitions et abréviations</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Documents associés</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Personnes concernées</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Déroulement de l'activité</b>	<b>5</b>
5.1	Prélèvement	5
5.1.1	Le matériel	5
5.1.2	Réalisation des prélèvements	6
5.1.2.1	Prélèvements sanguins	6
5.1.2.1.1	Importance du jeûne et des heures de prélèvement	6
5.1.2.1.2	Récapitulatif des tubes de prélèvement à utiliser pour les analyses les plus courantes	7
5.1.2.1.3	Conservation des prélèvements	8
5.1.2.2	Les urines	9
5.1.2.3	Autres prélèvements bactériologiques	11
5.1.3	Identification des échantillons	12
5.1.4	Renseignements et documents d'accompagnement des prélèvements	13
5.1.5	Hygiène et sécurité	14
5.2	Conservation des prélèvements avant leur prise en charge par le laboratoire	14
5.2.1	Prélèvements sanguins	14
5.2.2	Urines	14
5.2.3	Selles	14
5.2.4	Prélèvements bactériologiques (génétaux, pus...)	14
5.2.5	Tableau récapitulatif des délais de transmission	15
5.3	Transmission au laboratoire	15
<b>ANNEXE 1 : JO du 02/05/2002 Décret 2002-660 du 30/04/2002</b>		<b>16</b>
<b>ANNEXE 2 : Mode d'emploi des e-Swab</b>		<b>17</b>
<b>ANNEXE 3 : Ordre de prélèvement (Tubes plastique)</b>		<b>18</b>

## 1 Objet et domaine d'application

### 1.1 Objet

En application du décret n°2002-660 du 30/04/2002 (cf. annexe 1), la présente procédure a pour objet de préciser les obligations qui s'imposent aux professionnels de santé **externes** à l'occasion du prélèvement, de la conservation et de la transmission d'échantillons biologiques destinés au laboratoire.

### 1.2 Domaine d'application

Prélèvements biologiques réalisés et/ou transmis par des professionnels de santé **externes au laboratoire**.

## 2 Définitions et abréviations

ECBU = Examen Cyto Bactériologique des Urines

## 3 Documents associés

### Bibliographie :

- ☞ Décret n°2002-660 du 30/04/2002 relatif aux conditions de transmission de prélèvements biologiques aux laboratoires d'analyses de biologie médicale → SEL - DIV/QUA/019
- ☞ Norme NF EN ISO 15189 : Laboratoire de Biologie Médicale – Exigences particulières concernant la qualité et la compétence → SEL - DIV/QUA/009
- ☞ Recommandations pour l'accréditation des laboratoires de biologie médicale de la SFBC, Hors série (n°1) des Annales de Biologie Clinique → SEL - DIV/QUA/005
- ☞ Ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale → SEL - DIV/QUA/012

### Documents du laboratoire :

- ☞ Gestion des non-conformités et réclamations → SEL – PRO/QUA/005
- ☞ Critères de conformité d'une demande d'analyses - Analyses fragiles → SEL – SPE/QUA/002
- ☞ Fiche de prélèvement → SEL – ENR/PRE/006
- ☞ Recueil d'urines pour ECBU → SEL - ENR/PRE/015
- ☞ Tournées de ramassage → SEL – ENR/LOG/...
- ☞ Bon de commande de fournitures pour les correspondants → SEL – ENR/LOG/001

## 4 Personnes concernées

- ✓ Professionnels de santé (infirmiers, médecins, établissements de soins, cliniques ...) effectuant des prélèvements à l'extérieur du laboratoire en vue de les transmettre à ce dernier
- ✓ Pharmaciens transmettant des échantillons biologiques au laboratoire
- ✓ Personnel du laboratoire réceptionnant les prélèvements
- ✓ Biologistes

## 5 Déroulement de l'activité

### Préambule :

Le laboratoire prend en charge des échantillons biologiques destinés à être analysés par ses soins ou transmis à des laboratoires spécialisés, y compris lorsque ces échantillons n'ont pas été prélevés par ses soins. Cela n'est possible que si les étapes préliminaires de prélèvement et de stockage sont réalisées conformément aux directives qui suivent :

### 5.1 Prélèvement

#### 5.1.1 Le matériel

Le laboratoire fournit l'ensemble du matériel requis pour les différents prélèvements :

➤ Sanguins : des boîtes en plastique rigides (avec mousse absorbante) contenant :

- ✎ – 1 kit d'hygiène (pansement + désinfectant)
- 8 tubes (tubes gris, vert clair, jaune, bleu CTAD, violet, blanc)
- ✎ – 1 aiguille **sécurisée** + 1 corps de vacutainer
- **1 fiche de renseignements à remplir par le préleveur**
- 2 étiquettes à coller pour identifier les tubes.

*Remarque : d'autres dispositions peuvent être appliquées en accord avec le correspondant concerné, mais dans tous les cas les tubes fournis sont ceux indiqués ci-dessus.*

Des tubes spéciaux sont également disponibles sur simple demande auprès des laboratoires.

➤ Les autres examens :

- Pour les ECBU : flacons stériles + kit de transfert BD<sup>®</sup> destiné à optimiser la conservation des urines avant leur traitement au laboratoire pour la bactériologie.
- Pour la chimie urinaire : flacons stériles simples.
- ✎ – Pour les dosages sur 24h : le laboratoire met à disposition des flacons en plastique de **2.7 litres** à usage unique.
- Pour les examens de selles (coproculture, parasitologie) : des flacons de 150ml blancs opaques ou transparents à bouchons rouges sont mis à disposition.
- Pour la recherche d'HPV (Papillomavirus) et/ou réalisation de frottis cervico-vaginal : le laboratoire fournit des kits de prélèvements contenant un milieu de transport « The ThinPrep PAP TEST » et une cytobrosse (attention, éviter tout contact avec ce milieu).
- Pour les prélèvements de pus, les prélèvements bactériologiques ou de recherche de Mycoplasmes de la sphère uro-génitale : le laboratoire fournit des écouvillons stériles accompagnés d'un milieu de transport liquide (kits e-Swab<sup>®</sup>, mode d'emploi en annexe 2).
- Pour les prélèvements génitaux de recherche de Chlamydiae : le laboratoire fournit des kits contenant un écouvillon et un milieu de transport.

Les kits sont accompagnés de fiches de renseignements (identité, adresse, traitement antibiotique éventuel ...) qu'il convient de remplir au mieux.

**Ce matériel de prélèvement doit être conservé à une température comprise entre +4 et +25°C (sauf cas particulier signalé par le laboratoire), des températures extrêmes pouvant compromettre la qualité de ce matériel et donc de l'échantillon qui sera prélevé avec.**

**PHOTOCOPIE  
INTERDITE**

### 5.1.2 Réalisation des prélèvements

- Remarque* : La liste complète des examens réalisés par le laboratoire est disponible sur le site Internet du laboratoire [www.bioxa.fr](http://www.bioxa.fr) ; une application pour Smartphone y est également disponible, associant les examens transmis à certains laboratoires spécialisés. Y sont indiqués entre autres les tubes de prélèvement à utiliser, et quand cela est possible, le ou les tubes de remplacement utilisable(s) en cas de difficulté de prélèvement, ainsi que les particularités propres à certaines analyses.

#### 5.1.2.1 Prélèvements sanguins

##### 5.1.2.1.1 Importance du jeûne et des heures de prélèvement

- Les **principales** analyses à faire à jeun sont :

Acides gras libres non estérifiés
Apolipoprotéine A1 / Apolipoprotéine B
Coefficient de saturation du fer, fer sérique
Cholestérol / cholestérol LDL direct
Cross-laps sérum et urines
Cryoglobulines
Eau libre : clairance
Gastrine
Glycémie à jeun

Helicobacter pylori, recherche (test à l'uréase)
Homocystéine
Nordin (index de) avec ou sans hydroxyproline
Télopeptides N-terminal collagène I (NTX) : urines
Phosphore : taux de réabsorption tubulaire
Testostérone biodisponible
Triglycérides
Xylose

**RAPPEL** : à jeun signifie ne rien ingérer pendant au moins 10 heures avant le prélèvement (un verre d'eau toléré, pas de café)

- Analyses nécessitant le respect d'un horaire :

Examens	Conditions particulières
ACTH	Concentration maximale le matin
Aldostérone	Régime alimentaire : valeurs de référence valables en régime normosodé (80-250 mmol / 24 heures de natriurèse) Concentration maximale le matin
Corticostérone : composé B	concentration maximale le matin
Cortisol	Concentration maximale le matin Le cycle du cortisol est inversé chez le travailleur en poste de nuit Le stress augmente le cortisol qui ne doit pas être prescrit avant 24 heures d'hospitalisation

Examens	Conditions particulières
Désoxypyridinoline	Concentration maximale le soir ou la nuit. En cas de prescriptions renouvelées, l'heure de recueil devra être toujours la même
Déhydroépiandrostérone (DHEA)	Concentration maximale le matin
Parathormone (PTH)	Prélèvement de préférence le matin (concentration maximale entre 14h et 16h)
Prolactine	Prélèvement entre 8 et 12h00 (taux minimal) chez un sujet reposé et non stressé, en début de cycle chez la femme, à distance d'un traitement médicamenteux (antagonistes dopaminergiques, psychotropes, etc.)
Sulfate de prégnénone	Concentration maximale le matin
11-désoxycorticostérone	Concentration maximale le matin
11-désoxycortisol : composé S	Concentration maximale le matin
17-hydroxy prégnénone	Concentration maximale le matin
21-désoxycortisol	Concentration maximale le matin

**PHOTOCOPIE  
INTERDITE**

#### 5.1.2.1.2 Récapitulatif des tubes de prélèvement à utiliser pour les analyses les plus courantes

Examens	Tube souhaitable	Tube(s) acceptable(s)
Glycémie	GRIS	VERT – JAUNE <u>si</u> réception au laboratoire ≤ 2h
Ionogramme / potassium / troponine	VERT	-
Hormonologie (Thyroïde / Fertilité ...), Sérologie, Marqueurs Tumoraux	JAUNE	-
Chimie (cholestérol...)	JAUNE	VERT
Hématologie (formule sanguine...)	VIOLET	-
Coagulation (TP...)	BLEU CTAD	-
<b><u>Quelques cas particuliers</u></b>		
Lithium	JAUNE	PAS DE VERT (contient Héparinate de Lithium)
HbA1c	VIOLET	-
LDH	JAUNE	-

En règle générale, chaque fois que cela est possible, il est demandé de remplir **complètement** les tubes, **surtout le tube pour la coagulation** (→ attendre impérativement qu'il se remplisse **jusqu'à l'indicateur de remplissage** (trait ou triangle selon le tube)). Pour cela, **en cas de prélèvement avec ailette**, utiliser le tube à bouchon blanc (neutre) pour **réaliser une purge** en début de prélèvement (le remplir de quelques gouttes suffit).

**L'ordre de remplissage est celui précisé en annexe 3.**

La pose du garrot doit **être minimale (< 1min)**.

Agiter les tubes par **retournements successifs** (5 à 6 fois)

Toute difficulté majeure de prélèvement devra être signalée sur la feuille de renseignements.

Précautions particulières :

- TCA : le prélèvement doit être réalisé :
  - Calciparine → Au milieu de 2 injections
  - Héparine → 3 à 4h après injection
  - Lovenox, Fragmine, Fraxi et Fraxodi → N'importe quand
- Anti Xa : prélèvement 3h à 4h après l'injection, sauf Innohep = prélèvement 4 à 6h après
- Plaquettes : En cas de demande de dosage des plaquettes sur citrate, prélever 1 tube citrate CTAD + **1 tube EDTA** pour le reste de la numération.

Remarque : Pour améliorer la qualité et la rapidité de traitement des échantillons transmis au laboratoire, les groupes d'analyses suivants nécessitent **chacun le prélèvement d'un tube EDTA** (violet) **indépendant** :

- ✓ NFS, VS, réticulocytes, Kleihauer, goutte épaisse = 1 tube EDTA
- ✓ Hémoglobine A1c = 1 tube EDTA
- ✓ Groupe sanguin, RAI, test de Coombs = 1 tube EDTA
- ✓ Folates globulaires = 1 tube EDTA
- ✓ BNP = 1 tube EDTA
- ✓ PTH = 1 tube EDTA

### 5.1.2.1.3 Conservation des prélèvements

**Certaines analyses ne peuvent pas être réalisées au domicile du patient** pour des raisons de délai et/ou de température de transmission notamment ; le patient doit dans ce cas impérativement être orienté vers le laboratoire. C'est le cas des analyses suivantes :

- \* Agglutinines froides, Cryoglobulines (transport rapide et au chaud),
- \* Calcium ionisé, Gaz du sang (transport rapide et au froid),
- \* Ammoniémie, Homocystéine,
- \* Recherche d'amibes dans les selles,
- \* Cryofibrinogène,
- \* Lithium sérique, **NSE, Myoglobine** (si exceptionnellement prélèvement à domicile, à ramener **immédiatement** au laboratoire),

ainsi que de certaines analyses spécialisées transmises à un laboratoire sous-traitant et qui doivent être congelées rapidement (analyses indiquées sur l'application mobile Bioxa ; en cas de doute ou d'indisponibilité de cette application, contacter le laboratoire).

D'autres analyses sont à prélever de préférence au laboratoire, ou si prélevées à l'extérieur, elles doivent être **rapidement transmises au laboratoire** :

- ✓ **Dans les 2h :**
  - ↳ Prélèvements articulaires
  - ↳ **Expectorations (sauf si conservation à + 4°C → 24h)**
  - ↳ **Vancomycine**





✓ **Dans les 4h :**

- ↳ Ecouvillon pour Recherche rapide de streptocoques du groupe B
- ↳ Test à l'éthanol
- ↳ Héparinémie (HBPM et non fractionnée)
- ↳ PDF
- ↳ Troponine
- ↳ CK MB
- ↳ Virus grippe A et B
- ↳ VRS
- ↳ Prélèvement conjonctival, ORL (sauf si e-Swab → 24h)
- ↳ Liquide de ponction
- ↳ Selles pour parasitologie
- ↳ Urines pour ECBU non transférées sur borate
- ↳ Facteurs de coagulation (*sauf Facteur V → dans les 6h*)
- ↳ **Calcitonine**

**PHOTOCOPIE  
INTERDITE**



✓ **Dans les 6h :**

- ↳ Facteur V
- ↳ **AXA**
- ↳ Acide lactique
- ↳ ARNc
- ↳ Potassium / ionogramme
- ↳ LDH
- ↳ TCA
- ↳ ACC
- ↳ Trisomie 21 (HT21)

Les autres examens sont pour la plupart stables 8 heures.

### 5.1.2.2 Les urines

#### ❖ **Les urines pour ECBU**

Avant tout prélèvement, il conviendra de pratiquer une toilette soignée de la vulve et du méat urétral avec une lingette imprégnée de Dakin ou de l'eau savonneuse suivie de rinçage. Le début de la miction doit être éliminé. Seul le 2<sup>ème</sup> jet sera recueilli (sauf prescription contraire).

L'objectif étant d'avoir une urine « représentative » de celle émise au moment de la miction, il conviendra d'éviter au maximum la multiplication indésirable des germes entre la miction et son traitement au laboratoire en **transférant le plus vite possible** (dans l'idéal dans les 15 minutes) l'urine recueillie dans le flacon vers un tube avec conservateur selon les modalités suivantes :

**Le bouchon du tube ne doit être enlevé à aucun moment de la procédure**



**1** Identifier le flacon et le tube, et indiquer la date et l'heure de recueil sur le flacon.  
Se laver les mains avec soin, puis effectuer une toilette intime.



**2** Dévisser le couvercle et le poser sur la surface plane.



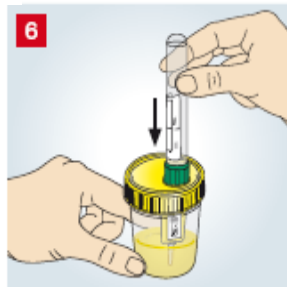
**3** Rejeter le 1<sup>er</sup> jet d'urine dans les toilettes et ensuite remplir le flacon.



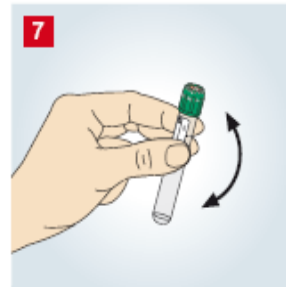
**4** Bien revisser le couvercle.  
Si volume inférieur à 20 ml, ne pas utiliser le tube et ramener directement le flacon au laboratoire, conservé au frais maximum 4h.



**5** Retirer **ENTIEREMENT** l'étiquette de protection située sur le dessus du couvercle.



**6** Placer le tube dans l'orifice de prélèvement jusqu'à perforation du bouchon du tube.  
Maintenir le tube jusqu'au remplissage complet.

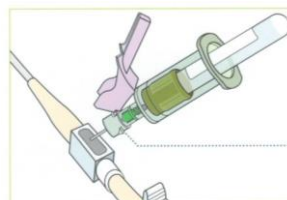


**7** Le remplissage est automatique.  
Retirer le tube rempli, homogénéiser par 8 à 10 retournements.



**8** Transmettre le tube et le flacon au laboratoire.

Dans le cas d'un patient sondé, le tube pour bactériologie (bouchon vert) peut être adapté sur le système de prélèvement sanguin classique :



**PHOTOCOPIE INTERDITE**

Ne pas oublier l'étiquetage correct du prélèvement et les renseignements à compléter au dos de la fiche accompagnatrice (questionnaire à remplir impérativement).

❖ **Les échantillons d'urines pour chimie** (Albumine, Sucre ...): Seuls les flacons sont utilisés ⇒ étiquetage complet + fiche de renseignements.

❖ **Les échantillons d'urines pour recherche de Chlamydiae** : ne pas avoir uriné depuis au moins 1 heure – Recueillir 10 à 20 ml du 1er jet d'urine dans un flacon à ECBU.

### ❖ Les échantillons d'urines pour recherche de toxiques

Le laboratoire fournit des flacons spéciaux à scellement automatique lors de la fermeture en sachets plastiques par 2. Un échantillon d'urine est requis dans chacun des flacons. Par fermeture, ceux-ci sont scellés automatiquement afin d'éviter les substitutions d'urines et permettre une éventuelle contre-expertise. Il faut s'assurer autant que possible que la personne ayant uriné est la bonne.

### ❖ Les échantillons pour DHLM (= compte d'Addis)

Les flacons sont de 500ml de contenance. Le recueil doit se faire après être resté allongé 3h, après vidange de la vessie juste avant l'épreuve et boisson d'environ 200ml d'eau.

### ❖ Les échantillons pour urine des 24h :

Il est recommandé aux professionnels de santé de demander aux patients **de bien respecter les durées de recueil**. En cas de durée inférieure à 24h, noter **impérativement la durée réelle** (12h, 18h ...) sur la fiche de renseignements. Il est important que la totalité des urines soit recueillie et transmise au laboratoire.

⇒ En cas de diurèse élevée, ne pas hésiter à entamer un second flacon.

Remarque : Certaines recherches peuvent nécessiter des régimes spéciaux avant le recueil (cf. liste des analyses sur le internet Bioxa.fr ; exemple : recherche de Porphyrines).

### 5.1.2.3 *Autres prélèvements bactériologiques*

*Utiliser le matériel adapté au type de prélèvement.*

**PHOTOCOPIE  
INTERDITE**

### ❖ Les hémocultures :

#### • **L'asepsie doit être rigoureusement respectée**

- Retirer la capsule avec l'ongle et désinfecter le bouchon des flacons à la Bétadine.
- Asepsie soignée de la peau avec de la Bétadine alcoolique.
- Relier l'adaptateur BacT/Alert à l'ailette en vissant bien.
- Prélever du sang à l'aide du matériel de prélèvement en plaçant directement chaque flacon dans le corps de l'adaptateur BacT/Alert (Il n'y a pas besoin de réintroduire de l'air dans les flacons, ils sont prévus pour cet usage) :
  - en 1<sup>er</sup> : flacon aérobie → bouchon vert
  - en 2<sup>ème</sup> : flacon anaérobie → bouchon bordeaux

**NB :** - Prélever au minimum 5 ml par flacon et au maximum 10 ml par flacon

- Si hémoculture pédiatrique, prélever un seul flacon à hémoculture pédiatrique (bouchon jaune) ; le volume minimum est dans ce cas de 1 ml

- **Agiter immédiatement pour mélanger le sang au bouillon qui contient de l'anticoagulant.**
- Sur les flacons, noter : l'identité du patient, **le numéro de l'hémoculture, la date et l'heure**. Ne pas recouvrir le code-barres du flacon.
- Sur la fiche de renseignements, noter : l'identité du patient, le nom du préleveur, **l'heure, la date**, la température, **le numéro de l'hémoculture**, antibiotiques éventuels, frissons, recherche orientée (Brucellose, Leptospirose).

- En cas de bilan associé à l'hémoculture, prélever de préférence les hémocultures, ensuite placer le réducteur dans l'adaptateur puis prélever les tubes.
- ✍ • **Les hémocultures sont à transmettre au laboratoire dans les meilleurs délais.**
- ✍ ❖ Pour la recherche de Chlamydiae, utiliser les kits spéciaux pour la PCR :
  - **Au niveau de l'endocol** : moucher le col avec le gros écouvillon (le jeter) puis faire le prélèvement avec l'écouvillon floqué (casser l'écouvillon au niveau du trait noir dans le milieu après prélèvement),
  - **Au niveau de l'urètre** : introduire l'écouvillon fin sur 1,5 à 2 cm dans l'urètre (casser l'écouvillon dans le milieu après prélèvement).
- ❖ Les frottis de dépistage : prélever l'endocol et l'exocol avec la cytobrosse ; décharger dans le milieu liquide « The ThinPrep PAP TEST ».
- ❖ Les HPV : avec la cytobrosse, prélever au niveau du col utérin. Décharger la cytobrosse dans le milieu de transport. Casser la tige et bien refermer.

**PHOTOCOPIE  
INTERDITE**

### 5.1.3 Identification des échantillons

**L'identité complète des patients doit être vérifiée et rapportée sur les fiches de renseignements** contenues dans les boîtes. L'étiquetage des tubes est fait **après le prélèvement**.

Remarque : Certains patients déjà connus du laboratoire disposent d'étiquettes pré-imprimées envoyées avec leurs résultats : dans ce cas, contrôler l'exactitude des étiquettes avec le patient (attention au cas où plusieurs membres de la famille ont des étiquettes), **ajouter la date de naissance sur les tubes étiquetés**, et éliminer les étiquettes non utilisées après chaque prélèvement.

✍ Dans les autres cas, l'identification est faite manuellement, de manière soignée et lisible, et doit comprendre **Nom d'usage, Nom de naissance, Prénom, et Date de naissance**.

Remarque : En cas d'homonymie sur le nom (cas de couples, de frères et sœurs...), il est recommandé de souligner (en rouge) ou de surligner les prénoms sur les tubes comme sur les fiches de transmission.

**L'intégralité des renseignements suivants est exigée :**

- |   |   |   |                                     |
|---|---|---|-------------------------------------|
| ✍ | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nom d'usage, prénom du patient</li> <li>✓ Nom de naissance</li> <li>✓ Date de naissance</li> </ul> | } | sur tube et fiche de renseignements |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sexe</li> <li>✓ Adresse</li> <li>✓ Nom du préleveur</li> </ul>                                     | } | sur fiche de renseignements         |

Pour attester de la vérification de l'identité du patient dans le cas des groupes sanguins, RAI, ou des examens demandés par la Commission du permis de conduire, **cocher la case « Identité vérifiée » sur la fiche de renseignements**.

Si la prescription précise « Groupe sanguin, **2 déterminations** », il convient de faire un **2<sup>ème</sup> prélèvement** :

- **Prendre une 2<sup>ème</sup> boîte de prélèvement** et re-prélever le patient,
- Revérifier et réinscrire les coordonnées complètes sur le tube et la fiche en précisant « 2<sup>ème</sup> détermination ».

Dans tous les cas de prélèvement bactériologique, l'étiquetage des prélèvements devra être complet = **nom d'usage**, nom de naissance, prénom, site de prélèvement.

#### 5.1.4 Renseignements et documents d'accompagnement des prélèvements

Les prélèvements doivent toujours être accompagnés :

✓ De **l'ordonnance** s'il y en a une (s'il s'agit d'une **ordonnance renouvelable** déjà au laboratoire, **l'indiquer**) ;

✓ De la **feuille de renseignements** fournie **remplie le plus complètement possible** :

- **Identité** complète du **patient** (**nom d'usage** et **nom de naissance**) et coordonnées,
- Poids si l'analyse le nécessite (créatinine...),
- Coordonnées d'assuré social,
- Nom du prescripteur,
- **Nom du préleveur**,
- **Date** et **heure de prélèvement**,
- **Renseignements cliniques** liés à l'analyse demandée : certains examens nécessitent de connaître des renseignements particuliers :
  - Les traitements (Anticoagulants, Dosage de médicaments tels que Lithium, Dépakine, Tégretol, Théophylline, Digoxine...) :
    - Préciser Date et heure de la dernière prise
    - Date et heure du prélèvement
    - Posologie
  - La date des dernières règles (HCG...)
  - La réalisation d'une transfusion dans les 4 derniers mois
  - Toute information utile sur le statut pathologique du patient
- Cocher la nature du prélèvement (sang, urine, autre) et indiquer le nombre total d'échantillons,
- Conditions de communication des résultats.

**PHOTOCOPIE  
INTERDITE**

✓ Pour certaines analyses particulières, il est nécessaire de faire remplir au patient un consentement ou une feuille de renseignements supplémentaire au moment du prélèvement. Cela est indiqué dans la liste détaillée des examens du laboratoire disponible par Internet, et ces documents sont à demander au laboratoire avant le prélèvement ou à télécharger sur le site internet Bioxa.fr.

✓ Enfin, en cas d'analyse hors nomenclature (indiquée dans le guide des analyses ou sur simple appel au laboratoire), ou sans ordonnance, le préleveur doit demander au laboratoire (ou le télécharger sur le site internet Bioxa.fr) un formulaire pour recueillir l'accord du patient concernant la facturation de son analyse.

### 5.1.5 Hygiène et sécurité

Une fois le prélèvement effectué, jeter l'aiguille et tout matériel de prélèvement souillé dans un réceptacle adéquat (container jaune) destiné à être incinéré.

👉 **Ne pas laisser l'aiguille dans la boîte de prélèvement.**

## 5.2 Conservation des prélèvements avant leur prise en charge par le laboratoire

**Avant transmission au laboratoire** (par un agent de liaison ou dépôt sur site), **les prélèvements doivent être conservés selon les modalités suivantes :**

### 5.2.1 Prélèvements sanguins

- Pas d'excès de température (ni trop chaud, ni trop froid) : Le stockage des tubes prélevés doit être réalisé entre 15 et 25°C. **Ne pas stocker les prélèvements sanguins au réfrigérateur** (sauf exigence particulière spécifiée).
- Durée idéale : inférieure ou égale à 8h (sauf exceptions page 8 et 9).
- Conserver et transporter les tubes en **position verticale**.

**PHOTOCOPIE  
INTERDITE**

### 5.2.2 Urines

ECBU : les échantillons transférés dans les tubes BD<sup>®</sup> peuvent être conservés à température ambiante, jusqu'à 24 heures. *Dans le cas contraire, les urines doivent être conservées au froid et transmises dans les 4h suivant le recueil.*

Echantillons d'urines pour autres examens : ils doivent être conservés à température raisonnable (<25°C) ; le froid n'est pas gênant. Eviter les fortes chaleurs (concentration, fermentation). Transport au laboratoire dans les 12h.




### 5.2.3 Selles

- Conservation à **+4°C**
- Transmission dans les 12h pour coproculture, 8h pour recherche de sang, 4h pour parasitologie.

### 5.2.4 Prélèvements bactériologiques (génitaux, pus...)

- Conservation entre 15 et 25°C
- Prélèvement avec écouvillon e-Swab : jusqu'à 24 heures.

### 5.2.5 Tableau récapitulatif des délais de transmission

Analyse	Température de conservation	Délai optimal*	Délai maximum acceptable*
Prélèvements sanguins	15 à 25°C	6h	8h <i>(sauf analyses particulières, cf. page 8 et 9)</i>
 ECBU (sur conservateur)	15 à 25°C <i>(+4°C acceptable)</i>	6h	24h
 Autres urines	15 à 25°C <i>(+4°C acceptable)</i>	6h	24h
Selles	+4°C	4h	8h
 Hémocultures	15 à 25°C	Dans les meilleurs délais	
Prélèvements bactériologiques sur e-Swab type génitaux, pus...	15 à 25°C	< 24h	
Autres prélèvements bactériologiques type liquide de ponction, crachat	15 à 25°C	Max 4h	

\* sauf exigence contraire ⇒ cf. critères d'acceptation par examen sur le site internet Bioxa.fr

**PHOTOCOPIE  
INTERDITE**

### 5.3 Transmission au laboratoire

Toute **urgence** doit être **clairement signalée** (sur la boîte / le sachet, ou oralement lors du dépôt), et **transmise dans l'heure** au laboratoire (ou à l'agent de liaison pour les correspondants en ramassage comme décrit ci-après).

Si ce n'est pas possible, le patient doit être orienté directement vers le laboratoire (le site Porte de Paris assure une garde 24h/24, 7jours/7) ou un service d'urgence.

**A considérer comme urgent :**

- ↳ Une urgence médicale ;
- ↳ Une urgence technique = examens à délai de conservation court spécifiés page 8-9 ou sur bioxa.fr.

Le laboratoire organise des tournées régulières (excepté les dimanches et jours fériés) pour reprendre les prélèvements à certains points de passage, et les acheminer au laboratoire dans des **délais raisonnables** par rapport à l'éloignement du laboratoire, de manière à garantir le maintien de l'intégrité des échantillons.

Le transport des prélèvements par les agents de liaison est réalisé dans des containers conformes à la législation en vigueur en matière de transport de matières dangereuses par route (réglementation ADR).



## ANNEXE 1 : JO du 02/05/2002 Décret 2002-660 du 30/04/2002

### Prélèvements et transmission

La transmission des prélèvements biologiques est l'objet de dispositions qui ont été à diverses reprises modifiées - cf. article L.6211-5 du Code de la santé publique.

Précisément, cet article a été retouché par la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 qui a inséré un alinéa 2 ainsi libellé:

« Toutefois, les prélèvements que sont habilités à effectuer les professionnels de santé, les établissements de santé et les centres de santé ne disposant pas de laboratoire d'analyses de biologie médicale peuvent être transmis aux laboratoires d'analyses de biologie médicale, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat. »

Le décret n° 2002-660 du 30 avril 2002, répondant à l'invitation du législateur, vient de déterminer les conditions relatives :

- à la « parfaite » identification des prélèvements ;
- à l'obligation d'accompagner l'échantillon biologique :
  - de la prescription des actes,
  - d'une « fiche » dont la présentation est fixée par arrêté du ministre chargé de la Santé ;
- à l'accompagner d'une « fiche de suivi médical » (facultative) si le prescripteur de l'acte le juge utile à la « réalisation » et à l'« interprétation » de l'analyse. Cette fiche comporte des renseignements relatifs aux patients.

Enfin, les « procédures » dont les LABM récepteurs des échantillons doivent se doter en vertu du GBEA sont précisées, de même que la « traçabilité » et l'« archivage ».

**Décret n° 2002-660 du 30 avril 2002 relatif aux conditions de transmission de prélèvements biologiques aux laboratoires d'analyses de biologie médicale et modifiant le décret n° 76-1004 du 4 novembre 1976 fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Il est inséré dans le décret du 4 novembre 1976 susvisé un article 20-5 ainsi rédigé :

« Art. 20-5.- Les prélèvements destinés à être transmis à un laboratoire de biologie médicale effectués par les professionnels de santé, y compris ceux exerçant au sein des établissements et des centres de santé ne disposant pas de laboratoire d'analyses de biologie médicale, doivent être parfaitement identifiés. Ils le sont par le nom patronymique, le nom marital ou usuel, le prénom, la date de naissance et le sexe du patient, mentionnés par le professionnel de santé au moment du prélèvement. Ce dernier spécifie son nom et précise la date et l'heure du prélèvement.

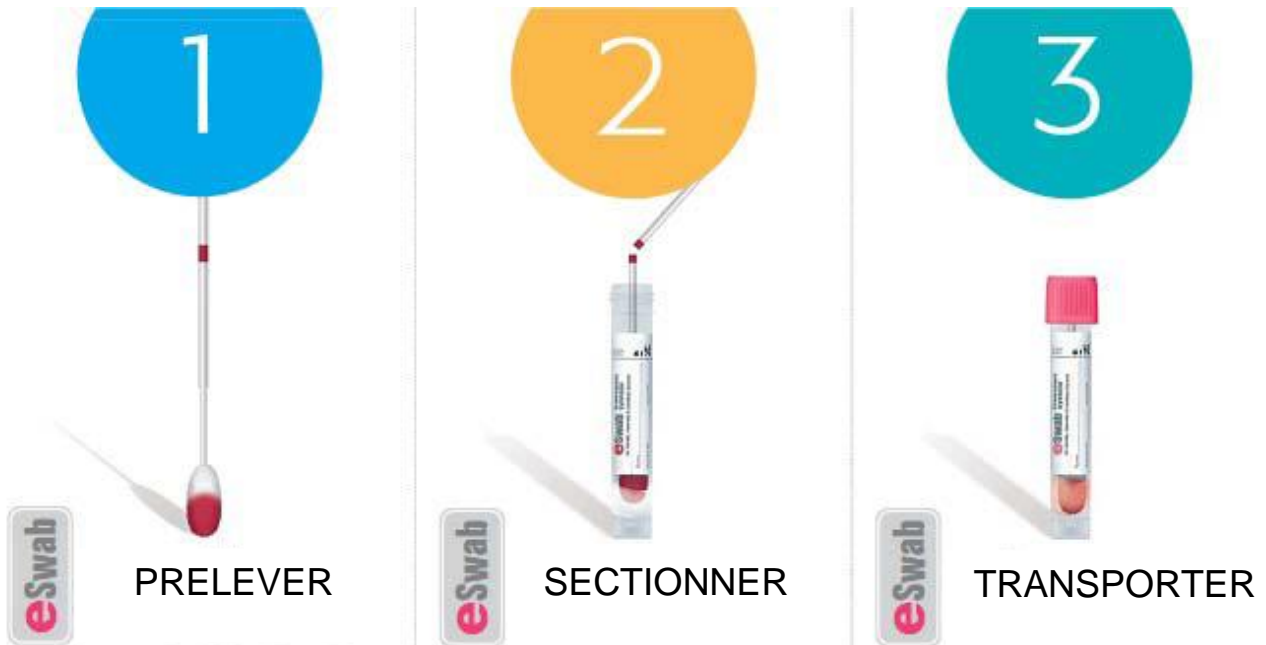
L'échantillon biologique prélevé est transmis au laboratoire accompagné de la prescription des actes et d'une fiche, dont la présentation est fixée par arrêté du ministre chargé de la Santé. L'échantillon biologique est également accompagné, si le prescripteur ou le biologiste l'estime utile, d'une fiche de suivi médical comportant les renseignements relatifs au patient et utiles à la réalisation et l'interprétation de l'analyse. Ces fiches peuvent être transmises par voie électronique.

Les personnes impliquées dans le prélèvement et sa transmission se conforment aux procédures que le laboratoire qui réceptionne l'échantillon a établies en application des dispositions du guide de bonne exécution des analyses de biologie médicale.

Le directeur ou le directeur adjoint du laboratoire à qui a été transmis l'échantillon le refuse s'il n'est pas conforme aux procédures précitées. Il en informe le prescripteur et le professionnel de santé qui a effectué le prélèvement. Il définit par écrit une procédure de traçabilité et assure l'archivage des fiches pendant au moins trois ans. »



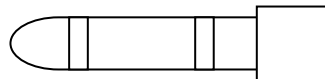
## ANNEXE 2 : Mode d'emploi des e-Swab



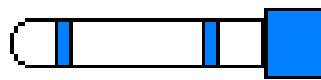
**ANNEXE 3 : Ordre de prélèvement (Tubes plastique)**

1) flacons d'hémoculture (aéro puis anaérobie)

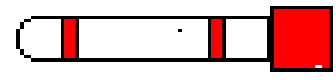
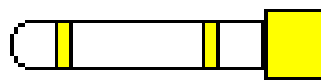
2) tube blanc pour purge  
si prélèvement sur  
aillette d'un tube bleu



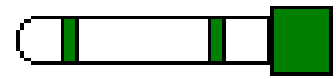
3) tube bleu  
(citrate)



4) tube sec



5) tube vert  
(héparinate de lithium)



6) tube violet  
(EDTA)



7) tube gris  
(fluorure de sodium)

